



NOTE AUX AGENTS MUNICIPAUX ET AGENTS DES SERVICES MUTUALISÉS (FINANCES - RH - INFORMATIQUE) S/C des chefs de services

Direction de l'Administration Générale
Service Elections

Dossier suivi par DBS/CR
N/réf : SCMER 2026-001

Objet : Elections Municipales
15 et 22 mars 2026
P.J. : 1

Voiron, le **06 JAN. 2026**

Madame, Monsieur,

Les élections municipales étant prévues pour les 15 et 22 mars 2026, nous avons besoin de personnels pour la mise sous plis de propagande, le secrétariat des bureaux de vote et la gestion des files d'attente.

Pour que ces opérations se déroulent dans les meilleures conditions, le personnel communal est sollicité pour la réalisation de la mission suivante :

➤ **Mise sous pli de la propagande électorale**

Nombre estimatif d'agents municipaux nécessaire : 45 (21 pour le 1^{er} tour - 24 pour le 2^{ème} tour)

- Mardi 10 mars 2026 à 8 h 00 (prévoir casse-croute)
- Mercredi 18 mars 2026 à 13 h 00

La mise sous pli de la propagande est rémunérée par la préfecture en fonction du nombre de plis réalisé.

Les agents intéressés dont les horaires de travail correspondent à ces créneaux devront prendre une journée de congés.

➤ **Secrétariat des bureaux de vote**

Nombre d'agents municipaux nécessaire : 32 par dimanche

Missions : assurer la tenue des bureaux de vote en tant que secrétaire et rédiger les procès-verbaux. Chaque secrétaire de bureau assurera une permanence d'une demi-journée (minimum). Le secrétaire titulaire de l'après-midi devra remplir le soir les procès-verbaux du scrutin. Il devra être électeur dans la commune de Voiron.

Dans la mesure du possible, le choix des agents sera respecté. Néanmoins, s'il n'y a pas assez de candidatures pour l'après-midi, les agents électeurs à Voiron pourront être retenus d'office.



Personnels gestion des listes d'attente

Nombre d'agents nécessaires : 12 par dimanche

Les secrétaires des bureaux de vote et les personnels de la gestion des listes d'attente seront rémunérés à un taux horaire brut de 26 €. Les heures seront comptabilisées par le service Elections.

Les personnes recrutées recevront un courrier de confirmation. Une liste de réservistes sera instituée en complément.

Afin de permettre au service Elections d'organiser ce scrutin, je vous remercie de bien vouloir retourner le formulaire pour le 6 février 2026 dernier délai.



Djamel BELHAOUES

Le Directeur Général Adjoint,

ELECTIONS MUNICIPALES - DIMANCHES 15 ET 22 MARS 2026

Candidature à la mise sous pli de la propagande, au secrétariat des bureaux de vote et à la gestion des files d'attente

Nom et prénom de l'agent :

Service (préciser le lieu pour les agents extérieurs. Ex. Ecole J. Moulin) :

.....

Date et lieu de naissance :

N° de téléphone :

Adresse :

Adresse mail :

Electeur : OUI NON

si OUI quelle commune :

souhaite participer :

➤ à la mise sous pli de la propagande

- Mardi 10 mars 2026 - 8h00 (prévoir casse-croute)
- Mercredi 18 mars 2026 - 13h00

➤ aux scrutins (secrétariat en journée + double procès-verbaux le soir) :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 15 mars 2026 | <input type="checkbox"/> Matin |
| <input type="checkbox"/> 22 mars 2026 | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| | <input type="checkbox"/> Matin |
| | <input type="checkbox"/> Après-midi |

➤ à la gestion des files d'attente

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 15 mars 2026 | <input type="checkbox"/> Matin |
| <input type="checkbox"/> 22 mars 2026 | <input type="checkbox"/> Après-midi |
| | <input type="checkbox"/> Matin |
| | <input type="checkbox"/> Après-midi |

N.B : Vous serez informé en temps utiles des candidatures retenues et du planning.

A retourner au service Réglementation **pour le 6 février 2026** (par le circuit courrier ou mail reglementation@ville-voiron.fr)